



Règlement facture suite intervention chauffagiste

Par **Yohann31**, le **31/03/2021** à **19:59**

BonjourrrrrJ'ai dû faire intervenir mon chauffagiste pour un problème sur le conduit d'évacuation des fumées et d'arrivée d'air de celle-ci. Des détonations sur le conduit commun des chaudières ont eu pour conséquence que le conduit relié à mon appartement se déboîta, entraînant ainsi des rejets de monoxyde de carbone dans mon habitat. L'origine du dommage n'a pu être identifiée le jour de l'expertise. De ce fait le syndic ne veut pas prendre en charge la facture du passage du chauffagiste en arguant que les garanties Dommages Ouvrage du syndic ne sont pas mobilisables pour cet événement. La remise aux normes des conduits d'évacuation a été particulièrement long laissant ainsi tous les habitants de l'immeuble sans gaz pendant 1 mois (ce qui nous a obligé à nous doucher à l'eau gelée^^).rrrrJe me retrouve donc avec la facture à ma charge, mon propriétaire ne voulant pas non plus la payer. Pouvez-m'éclairer concernant les responsabilités de chacune des parties dans ce problème.
(propriétaire, locataire, copropriété)

Par **Tisuisse**, le **01/04/2021** à **08:40**

Bonjour,rrrrVous avez la possibilité de contacter votre ADIL qui vous indiquera quoi faire, comment le faire. S'agissant d'un conduit de cheminée dans une partie commune, les locataires n'en sont pas responsable. En cas de litige, les courriers sont à adresser, en recommandé avec AR, non pas au syndic en son nom mais libellés comme suit :rrrrSyndicat des copropriétaires du (adresse de l'immeuble)rrrrS/c (sous couvert) de (nom du syndic)rrrr... (adresse du syndic)rrrrBonne chance.

Par **nihilscio**, le **01/04/2021** à **09:34**

Bonjour,
En général, c'est celui qui a commandé qui paie.
Vous auriez dû demander à votre bailleur de remettre le conduit de fumée en état. Un locataire n'a normalement pas de contact avec le syndic.

Par **BrunoDeprais**, le **02/04/2021** à **16:03**

Bonjour
Le CO ne provient pas du conduit de fumé, mais d'un souci de combustion dans la chaudière.....
De plus il est inodore.